

Décision

Générale

colonial

Décision n° 894 concernant les services d'Etat.

n° 894

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 août 1960

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro

31 août 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Hassan Mousse Badar est engagé à l'essai pour deux mois à compter du 1 août 1960, en qualité d'observateur météorologique de la Côte Française des Somalis en remplacement numérique de M. Moussa Hassan, observateur météorologiste auxiliaire démissionnaire. M. Hassan Mousse Badar est classé à la 4e catégorie, échelle V, 1er échelon (indice local 390). La dépense est imputable au Budget de l'Etat.